

# **LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DE LA COVID-19**



FRÉDÉRIC VISNOVSKY  
MÉDIATEUR NATIONAL DU CRÉDIT  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L' ACPR

14 JANVIER 2021

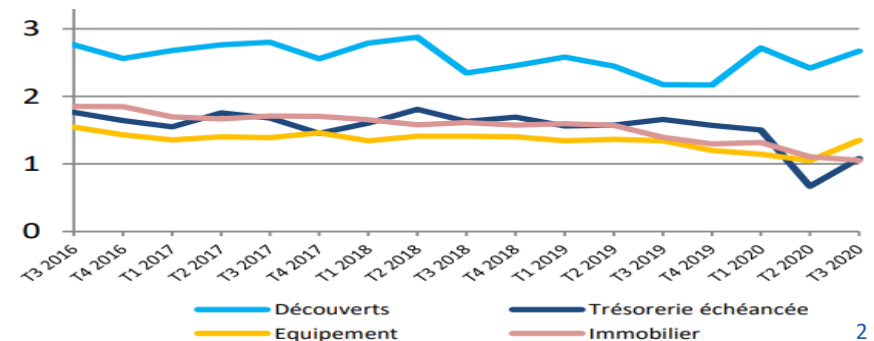
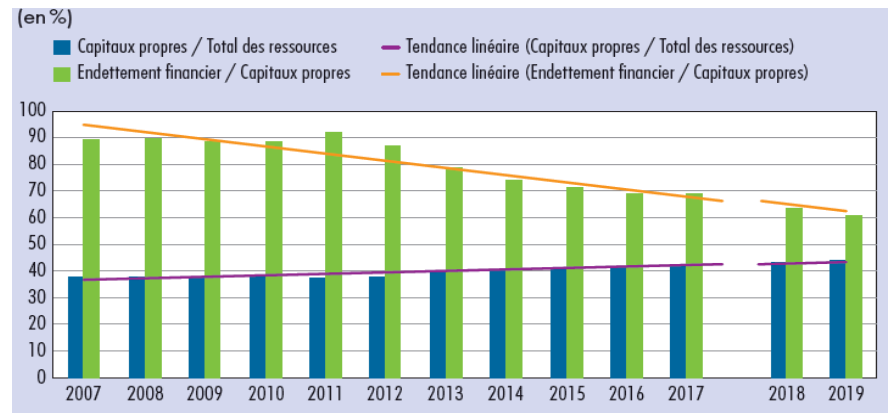
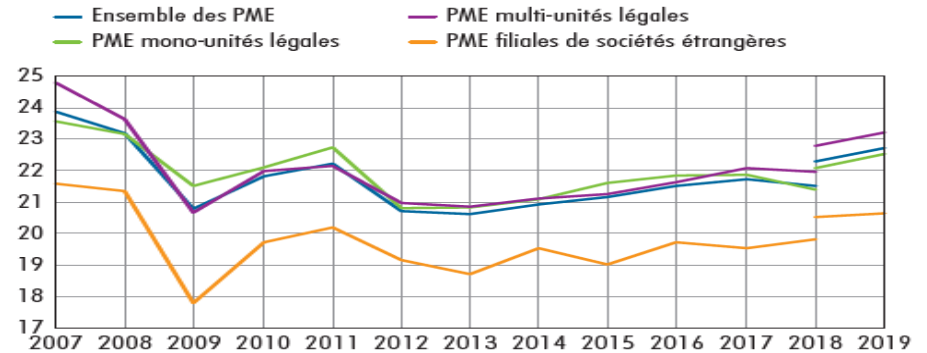
# 1 - UNE SITUATION DES ENTREPRISES QUI S'ÉTAIT AMÉLIORÉE AVANT LA CRISE

Le **taux de marge** en progression continue depuis dix ans, les PME ayant pratiquement retrouvé leurs niveaux de rentabilité d'avant la crise de 2008

Une amélioration globale de la situation de **fonds propres** des TPE et des PME, même si 1 / 3 des TPE présentaient des structures financières dégradées

Un accès au crédit à des **taux bas**

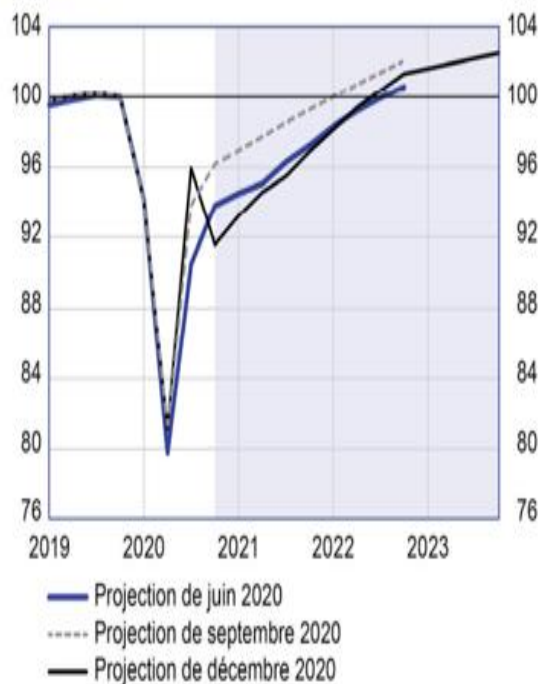
G7 Taux de marge des PME, par structure d'entreprise (en %)



## 2 - UNE CRISE PROFONDE QUI AFFECTE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

### Niveau du PIB réel

(base 100 = T42019)



### Impact de la crise de Covid-19 sur la valeur ajoutée par branche

(en pourcentage)

Branche d'activité	Poids dans la VA	Perte d'activité en octobre	Perte d'activité en novembre	Perte d'activité en décembre	Perte d'activité en janvier
<b>Agriculture et industrie</b>	<b>15</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>
Agriculture et industrie agro-alimentaire	4	-2	-3	-2	-2
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	3	3	-4	-3	-3
Industrie manufacturière hors alimentaire et cokéfaction-raffinage	9	-6	-6	-6	-6
<b>Construction</b>	<b>6</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>
<b>Services marchands</b>	<b>57</b>	<b>-5</b>	<b>-15</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	18	-9	-31	-18	-19
Services financiers et immobiliers	17	0	-3	0	0
Autres services marchands	22	-5	-12	-9	-9
<b>Services non marchands</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>-5</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>-3</b>	<b>-11</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>

Source : Banque de France

### 3 - DES RÉPONSES RAPIDES ET MASSIVES

#### ■ Une réponse massive de politique monétaire : TLTRO et PEPP

■ Flexibilités données par les superviseurs pour s'assurer que les banques soient en mesure de financer les entreprises

#### ■ Soulager les coûts

- activité partielle
- fonds de solidarité
- exonérations de charges

#### ■ Soulager la trésorerie

- reports de charges
- moratoires bancaires
- Prêts Garantis par l'État

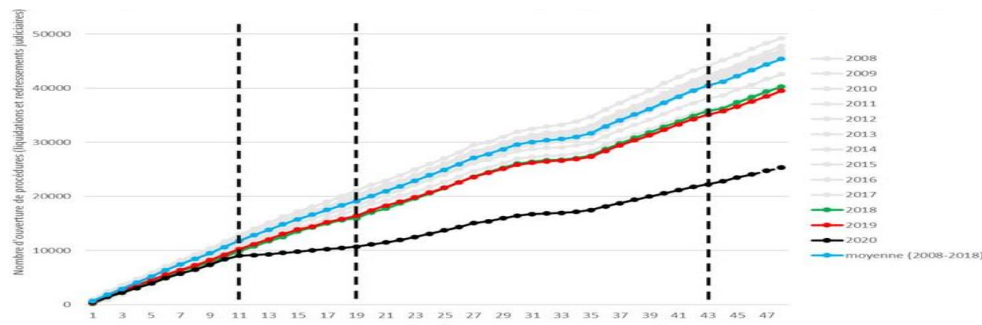
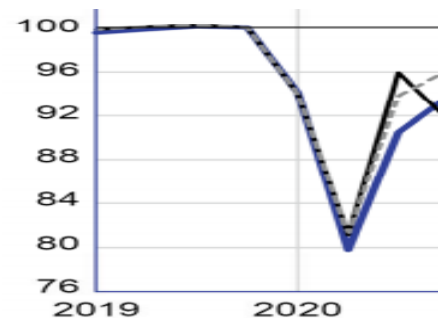
## 4 – DES RÉPONSES POUR FAVORISER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES À LA HAUTEUR DU PROBLÈME

Avec l'ensemble des dispositifs de soutien, ce sont plus de **210 milliards** d'euros qui ont été mobilisés pour soutenir la trésorerie des entreprises

A la sortie du 1er confinement, l'économie a montré sa **capacité de rebond**

Le taux de **défaillance** d'entreprises demeure à un niveau faible

Dispositifs de soutien	Montants (milliards euros)	Part des TPE-PME
Activité partielle	22	60 %
Report de charges	27	80 %
Fonds de solidarité	12	99 %
PGE	131	94 %
Moratoires	20	



## 5 - LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE) LARGEMENT DISTRIBUÉS

645 000  
bénéficiaires



131 milliards



à 94 % vers  
des TPE-PME

- Disponible jusqu'au 30 juin 2021
- Jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires
- Pas de remboursement la 1<sup>ère</sup> année
- Coût de la garantie : 0,25 % la 1<sup>ère</sup> année pour les PME (puis 0,5 et 1 % selon la durée)
- Droit de demander, au bout d'un an, un amortissement sur 1 à 5 ans avec un taux du crédit à prix coûtant – plafond compris entre 1 et 2,5 %, garantie de l'État comprise
- Possibilité d'aménager l'amortissement avec une 1<sup>ère</sup> période d'un an, où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État seront payés, en restant dans la durée totale fixée (soit « 1+1+4 »)



## 6 – DES ADAPTATIONS DU PGE SONT-ELLES ENVISAGEABLES

Le PGE est un produit « souple » mais **ce qui n'est pas possible** :

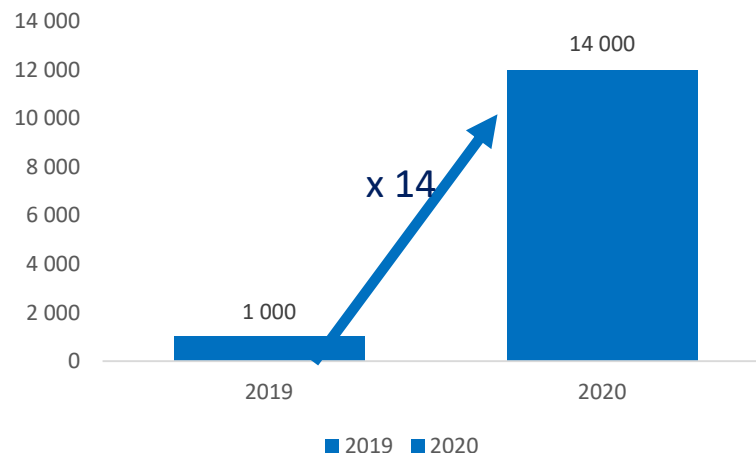
- Prolonger la durée du PGE au-delà de 6 ans
- Transformer le PGE en prêt participatif
- Mettre en place un prêt de consolidation (PGE + toutes les dettes)

### POURQUOI ?

- Le **cadre européen sur les aides d'État** encadre la durée de 6 ans, le % de chiffre d'affaires, le coût de la garantie d'État
- Le cadre de flexibilité de l'Autorité Bancaire Européenne est temporaire (prolongé jusqu'au 31 mars 2021) mais toute restructuration automatique serait susceptible de caractériser un défaut

## 7 - QUELLES SOLUTIONS EN CAS DE REFUS DE PGE

Saisir la médiation



**2,2 %**

des demandes de PGE

**50 %**

de taux de succès

Saisir le CODEFI

PME-ETI	Prêts bonifiés	25 % du CA	6 ans
	Avances remboursables	800.000 euros	10 ans
TPE	Prêts participatifs	20 à 50.000 euros	7 ans





## 8 - UN RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES EN SORTIE DE CRISE

<b>Création du label « Relance »</b>	<b>Identifier les placements collectifs apportant une réponse aux besoins de financement en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises</b>
<b>Apport de financements de long terme soutenus par l'État</b>	<b>Garantie de l'État à des fonds investis en prêts participatifs accordés par les banques</b>
<b>Dispositions fiscales permettant de renforcer les fonds propres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Baisse massive d'impôts de production</b></li><li>➤ <b>Neutralisation fiscale de la réévaluation libre des actifs</b></li></ul>